



Descolarisation sans avertir l'autre parent

Par **charlyne9476**, le 17/11/2012 à 19:23

bonjour a tous,

Avec une autorite parentale conjointe, le parent gardien a t il le droit de demenager et de descolariser les enfants sans avertir et demander l'autorisation au parent non gardien?

Merci de vos reponses
[smile7]

Par **Marion2**, le 18/11/2012 à 12:02

Bonjour,

L'enfant a été descolarisé ou y a t'il eu un changement d'école ?
Quel âge a l'enfant ?

Par **cocotte1003**, le 18/11/2012 à 13:48

Bonjour, normalement les 2 parents doivent etre d'accord mais en pratique votre cas arrive souvent. la seule véritable obligation c'est de prévenir l'autre parent de la nouvelle adresse dans le mois qui suit. Vous etes en droit de demander à la nouvelle école de ne pas donner de certificat de radiation sans votre accord, cordialement

Par **charlyne9476**, le **21/11/2012** à **09:06**

bonjour,

les enfants ont 15 et 13 ans ils ne sont pas encore descolarisé, j'ai refusé la descolarisation en rar au proviseur, le demenagement ne sera effectif que le 3 decembre prochain mais j'ai ete averti par le college, le pere ne m'a encore rien dit je ne suis toujours pas informé de la nouvelle adresse je ne suis meme pas censé savoir qu'il demenage, si le proviseur ne m'avait pas averti je ne le saurai toujours pas

Par **cocotte1003**, le **21/11/2012** à **09:29**

Bonjour, et vos enfants que souhaitent ils ?cordialement